



## Assemblée générale du 10 juin 2025

### **9. Désignation d'un nouveau réviseur**

Le mandat du réviseur arrivant à échéance, l'Organe d'administration a organisé un marché de services avec comme mode de passation retenu la procédure négociée sans publication préalable.

Après analyse des offres, il ressort que la société RSM Interaudit a remis l'offre régulière économiquement la plus intéressante en fonction de la mission définie dans le cahier spécial des charges et des critères d'attribution, avec des honoraires annuels fixés à 4.4000 € HTVA/an et un taux horaire de 100 € HTVA pour toute prestation complémentaire.

Dès lors, l'Organe d'administration a décidé, lors de sa séance du 8 avril 2025, de proposer à l'Assemblée générale du 10 juin 2025, la nomination du cabinet RSM Interaudit en tant que réviseur d'entreprises pour les années 2025 à 2027.

L'Assemblée générale est invitée à valider le point énoncé ci-dessus.